



## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **Autorisation d'Occupation Temporaire**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 7 juin 2024 à 16h00

***Nom et adresse officiels de la personne publique :***

**Ville de Yutz - 107 Grand'rue 57970 Yutz**  
Direction de la culture et de la vie associative  
Courriel : [culture@mairie-yutz.fr](mailto:culture@mairie-yutz.fr)  
Adresse internet : [www.ville-yutz.fr](http://www.ville-yutz.fr)

**Objet :** occupation temporaire du domaine public « Yutz Plage 2024 » dans le cadre de prestation de petite restauration et/ou confiserie

**Caractéristiques principales :**

Location de chalet :

Durée	Associations yussoises	Commerçants et artisans yussois	Associations dont le siège social est extérieur à la commune	Commerçants et artisans résidant à l'extérieur de la commune
Journée	0,00 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €
Du lundi au jeudi	0,00€	10,00 €	20,00 €	25,00 €
Vendredi – Samedi – Dimanche	0,00€	15,00 €	35,00 €	40,00 €
Semaine Du samedi au vendredi	0,00€	20,00 €	40,00 €	45,00 €
Mois	0,00€	70,00 €	140,00 €	160,00 €

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable, non constitutive de droits réels.

Votre candidature sera appréciée à partir de critères qualitatifs en lien avec la spécificité estivale de la manifestation « Yutz Plage», à son image et au caractère spécifique de la manifestation.

La sélection par la commission ad hoc se fera en fonction de l'originalité et la qualité de la restauration proposée.

La personne publique se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par catégorie de prestation proposée.

La personne publique se réserve le droit d'effectuer les placements des exposants à sa guise, sans avoir besoin de se justifier et cela ne peut donner lieu à aucune réclamation, ni aucun recours. Cet emplacement est décidé de façon à respecter la cohésion de la manifestation, les contraintes techniques des alimentations en fluides et ne répond à aucun autre critère.

### **Procédure et mode de passation :**

Articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

### **Conditions de participation :**

Les documents des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

- Le dossier de candidature complété avec la plus grande précision, daté et signé et comportant toutes les pièces annexes demandées ;
- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis (voir dossier de candidature) ;
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce ;
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public ;

### **Critères de sélection :**

Les critères retenus pour l'appréciation des offres sont indiqués ci-dessous :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1 – Critère environnemental : minimum de déchets, utilisation utilisation d'écoverres	30
2 - Source bio de la nourriture et/ou des boissons	30
3 - Originalité des produits proposés	20
4 - Qualité des produits ou des prestations proposées	20

**Chaque critère est noté sur 100, puis les coefficients de pondération sont appliqués à ces notes pour obtenir une note globale pondérée de l'offre.**

### ***Modalités d'obtention du dossier :***

Il peut être retiré :

**Direction de la culture et de la vie associative  
Mairie de Yutz  
34 avenue du Général de Gaulle  
57970 YUTZ**

### **Conditions d'envoi ou de remise des plis :**

#### **1 – Transmission sous support papier.**

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté portant les mentions :

**Candidature « Yutz Plage »  
NE PAS OUVRIR  
ET LE NOM DE LA SOCIETE**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

**Direction de la culture et de la vie associative  
Mairie de Yutz  
107, Grand'rue  
57970 YUTZ**

**Renseignements complémentaires.**

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus, et où les candidatures doivent être envoyées :

**Direction de la culture et de la vie associative  
Mairie de Yutz  
34 avenue du Général de Gaulle  
57970 YUTZ**

Tél. : 03 82 52 31 10

Courriel : [yutz@mairie-yutz.fr](mailto:yutz@mairie-yutz.fr)

Adresse internet : [www.ville-yutz.fr](http://www.ville-yutz.fr)

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Ville de Yutz – Direction de la culture et de la vie associative.

Correspondant : Mme GROCHE et/ou Mme SCHOIRFER

Tél.: 03.82.52.31.10

Courriel: [culture@mairie-yutz.fr](mailto:culture@mairie-yutz.fr)